

Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

**VILLE DE POMPEY**

**Séance du 15 janvier 2024**

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion des délibérations relatives au versement d'un acompte de subvention à l'Ecole de Musique de Pompey, au versement d'un acompte de subvention à la MJC de Pompey et à l'autorisation de la fiscalisation de la participation communale au syndicat intercommunal du Stade Frouard/Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 15 janvier 2024 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 9 janvier 2024. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**PRESENTS :** Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

**ABSENTS REPRESENTES :** Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY  
Monsieur BALLAND par Madame HOH

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames AMAH - GUILLAUME - Monsieur BERRAR

**ABSENTS :** Mesdames BADER - BOCHNAK - FERNANDES - LIEGEOIS - MILED  
- MORAUX - PONANT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

|  |                         |                        |
|--|-------------------------|------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 27 | Nombre de présents : 15 | Nombre de votants : 17 |
|--|-------------------------|------------------------|

Le Maire certifie que les délibérations de la séance du 15 janvier 2024 ont été publiées sur le site internet de la ville le 18 janvier 2024, et que les délibérations ont été transmises en Préfecture le 18 janvier 2024.

Ordre du jour :

N° 2024/001 - Subvention Ecole de Musique de Pompey 2024 - versement d'un acompte

N° 2024/002 - Subvention MJC de Pompey 2024 - versement d'un acompte

N° 2024/003 - Syndicat intercommunal du stade Frouard/Pompey - autorisation de la fiscalisation des participations communales - RETIREE

Messieurs FALCETTA et SCHIERTZ quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de la délibération N° 2024/001.

|  |                         |                        |
|--|-------------------------|------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 27 | Nombre de présents : 13 | Nombre de votants : 15 |
|--|-------------------------|------------------------|

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

N° 2024/001

**SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE POMPEY 2024 -  
VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Rapporteur : Monsieur MAUGRAS

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'Ecole de Musique et au vu de la date prévisionnelle du vote du budget, le versement d'un acompte par anticipation est nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'Ecole de Musique de Pompey un acompte de 5 000 € pour l'exercice budgétaire 2024 (pour mémoire, versement d'une subvention de 42 000 € en 2023).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Messieurs FALCETTA et SCHIERTZ ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte de 5 000 € par anticipation à l'Ecole de Musique de Pompey,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024.

Sous la présidence de Monsieur KUHN, Mesdames GILLOT-VERGES, FOURNERY, HILLENMEYER, et Messieurs MAUGRAS, CHAOUAT, TROGRIC quittent la salle et ne prennent part ni au débat, ni au vote de la délibération N°2024/002.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

S'agissant d'une seconde convocation, le conseil peut délibérer valablement sans condition de quorum.

**N° 2024/002**

**SUBVENTION MJC 2024 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Rapporteur : Monsieur KUHN

Afin de permettre le bon fonctionnement de la MJC et au vu de la date prévisionnelle du vote du budget, le versement d'un acompte par anticipation serait nécessaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la MJC un acompte de 15 000 € pour l'exercice budgétaire 2024 (pour mémoire, versement d'une subvention de 56 100 € en 2023).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames GILLOT-VERGES, FOURNERY, HILLENMEYER, et Messieurs MAUGRAS, CHAOUAT, TROGRIC ayant quitté la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte de 15 000 € par anticipation à la MJC,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2024.



Département de Meurthe et Moselle

Délibérations du Conseil Municipal

VILLE DE POMPEY

Séance du 15 janvier 2024

Au cours de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la mise en discussion des délibérations relatives au versement d'un acompte de subvention à l'Ecole de Musique de Pompey, au versement d'un acompte de subvention à la MJC de Pompey et à l'autorisation de la fiscalisation de la participation communale au syndicat intercommunal du Stade Frouard/Pompey, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a de nouveau été convoqué le lundi 15 janvier 2024 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRIC, maire, après convocation légale adressée le 9 janvier 2024. Le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**PRESENTS :** Monsieur TROGRIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

**ABSENTS REPRESENTES :** Monsieur SOUDIER par Madame FOURNERY

Monsieur BALLAND par Madame HOH

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames AMAH - GUILLAUME - Monsieur BERRAR

**ABSENTS :** Mesdames BADER - BOCHNAK - FERNANDES - LIEGEOIS - MILED - MORAUX - PONANT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur BOISELLE a été nommé à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

|  |                         |                        |
|--|-------------------------|------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 27 | Nombre de présents : 15 | Nombre de votants : 17 |
|--|-------------------------|------------------------|

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de retirer la délibération n° 2024/003. Aucun débat ni vote pour la délibération n° 2024/003- Syndicat intercommunal du stade Frouard/Pompey - autorisation de la fiscalisation des participations communales.

Informations diverses :

Monsieur le Maire invite, à l'issue du conseil, tous les élus à partager un moment convivial autour d'une galette.

Délibérations adoptées :

N° 2024/001 - Subvention Ecole de Musique de Pompey 2024 - versement d'un acompte

N° 2024/002 - Subvention MJC de Pompey 2024 - versement d'un acompte

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024 :**

M. TROGRIC, maire - M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - Mme FOURNERY - M. CHAOUAT - Mme HOH - M. LEMIUS - M. BOISELLE - M. SCHIERTZ - M. RICCETTI - Mme HILLENMEYER - M. COSTANZO - M. ROMBACH

Le Secrétaire de séance,



Christian BOISELLE



le Maire,



Laurent TROGRIC